

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2014

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 1^{er} DÉCEMBRE 2014, À VINGT HEURES (20 h).**

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2014-394

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014

Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 27 novembre 2014

Dépôt du registre daté du 21 novembre 2014 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny

Dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en date du 26 novembre 2014, conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*

Dépôt du rapport daté du 28 novembre 2014 énumérant les résidus de métaux et autres articles désuets vendus de gré à gré en vertu du pouvoir délégué au directeur des travaux publics et des infrastructures conformément à la *Loi sur les cités et villes*

Dépôt des formules de déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux

2014-395

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2014

2014-396

Autorisation de financement – Projets de dépenses en immobilisations et dépenses d'opérations 2014 et amendement aux résolutions 2013-375 et 2014-004

2014-397

Autorisation de paiement des avis de renouvellement des contrats de garantie prolongée et d'assistance technique avec Acceo Solutions inc., logiciels d'application municipale – Année 2015

2014-398

Versement de subventions à divers organismes – Utilisation de l'aréna et de la piscine Guylaine-Cloutier – Automne 2014

2014-399

Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal

2014-400

Approbation des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny pour l'année 2015

2014-401

Approbation des états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny au 31 décembre 2013

2014-402	Approbation des prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny pour l'exercice financier 2014
2014-403	Versement d'une subvention de 45 340 \$ à l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny pour l'année 2014 et appropriation à même les excédents de fonctionnement non affectés
2014-404	Contrat - Fourniture de chaux hydratée pour l'usine de filtration – Année 2015
2014-405	Contrat - Services techniques d'arpentage de construction pour travaux municipaux – Année 2015
2014-406	Nomination de Monsieur Guillaume Fortin à titre de lieutenant au Service de protection contre les incendies
2014-407	Adoption de la Politique intégrée révisée relative à la santé, à la sécurité et au mieux-être en milieu de travail
2014-408	Amendement à la résolution 2014-379 – Autorisation à la directrice des travaux publics et des infrastructures – Diverses interdictions de stationnement – Prolongation de l'interdiction décrétée sur la 4 ^e Avenue
2014-409	Demande au Gouvernement du Québec – Rétablissement du volet 4 du programme Véloce II relatif à l'entretien de la Route verte
2014-410	Renonciation à la préférence d'achat et au droit de résolution sur la propriété de Vitrierie L.C. inc. – 322, des Entrepreneurs à Montmagny (parc industriel Louis-O.-Roy) – Lots 2 852 245, 3 780 162 et 4 424 690
2014-411	Adoption du règlement numéro 1143 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny pour l'année 2015
2014-412	Adoption du règlement numéro 1144 amendant de nouveau les règlements numéros 947, 958, 962, 1082 et 1102 et leurs amendements de manière à reporter au 31 décembre 2015 l'échéance des programmes d'aides fiscales établis par lesdits règlements
2014-413	Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 840 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagement de l'emprise nord d'une section du boulevard Taché Est, de réhabilitation de conduites d'aqueduc de même que le paiement d'honoraires professionnels liés à la conception de plans et devis pour la réfection du stationnement de l'aréna municipal et pour le drainage de l'eau pluviale du secteur situé à l'ouest de la 3 ^e Avenue
2014-414	Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 605 000 \$ pour l'exécution de travaux de reconstruction de ponceaux, d'aménagement du parc de la mairie, d'aménagements pour la sécurité des usagers de la route et de maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée
2014-415	Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 710 000 \$ pour l'exécution de travaux de réaménagement du bâtiment municipal « Centre des migrations », de réfection d'une section de la rue du Manoir et de remplacement des infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts dans ce secteur, de réaménagement de l'intersection chemin des Poirier/rue des Entrepreneurs et 7 ^e Rue impliquant l'intégration d'infrastructures souterraines
---	Période de questions
2014-416	Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce vingt-huitième jour du mois de novembre deux mille quatorze.

(Signé) Félix Michaud, avocat
Greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} décembre 2014 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 28 novembre 2014 à 15 h 51.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 1^{er} décembre 2014, à vingt heures (20 h).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, Me Bernard Létourneau et le greffier, Me Félix Michaud sont également présents.

EST ABSENT :

M. Gaston Caron

2014-394

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2014

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 après y avoir ajouté le sujet suivant :

2014-416 Autorisation de signature d'une entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec – Été 2015

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 27 NOVEMBRE 2014

DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 21 NOVEMBRE 2014 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY

DÉPÔT DE L'ÉTAT INDIQUANT LES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2014, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 511 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

DÉPÔT DU RAPPORT DATÉ DU 28 NOVEMBRE 2014 ÉNUMÉRANT LES RÉSIDUS DE MÉTAUX ET AUTRES ARTICLES DÉSUETS VENDUS DE GRÉ À GRÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

DÉPÔT DES FORMULES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Les membres du conseil municipal déposent chacun leur formule de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétée, conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

2014-395

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2014

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2014; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-

verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2014-396

AUTORISATION DE FINANCEMENT – PROJETS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET DÉPENSES D’OPÉRATIONS 2014 ET AMENDEMENT AUX RÉSOLUTIONS 2013-375 ET 2014-004

CONSIDÉRANT que certains projets de dépenses en immobilisations créés en 2014 ont été modifiés en cours d’année;

CONSIDÉRANT que certaines dépenses n’étaient pas prévues au budget d’opérations de l’année 2014;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D’autoriser le financement et l’exécution de travaux, le cas échéant, à l’égard des projets d’immobilisations et dépenses d’opérations suivants, de la façon ci-après décrite :

DESCRIPTION DE LA DÉPENSE	PROJET / POSTE BUDGÉTAIRE	SOURCE FINANCEMENT	MONTANT
Achat d’un gradateur de sonorisation pour la salle François-Prévost	02-702-53-527	Excédent de fonctionnement affecté « Matériel spécialisé en loisirs » 59-131-12-000	6 210,00 \$ (coût net)
Mandats de services professionnels – Ingénierie de structure et Architecture – Plans et devis – Modification de la structure du Centre des Migrations	02-702-53-419	Excédent de fonctionnement affecté « Mise en valeur du Centre des Migrations » 59-131-11-000	13 755,00 \$ (coût net)
Antenne de communication pour le Service de protection contre les incendies	02-220-02-339	Excédents de fonctionnement non affectés 59-110-01-000	6 300,00 \$
Achat d’un appareil mobile d’affichage de vitesse (circulation automobile)	2014-908	Fonds de roulement 59-151-01-000	7 000,00 \$

2. D’amender l’article 1 de la résolution numéro 2013-375 par l’ajout à la onzième ligne du tableau traitant du resurfacement d’une partie du chemin du Golf, dans la troisième cellule destinée au montant à financer, des mots « le montant des remboursements annuels au Fonds de roulement sera puisé annuellement à même le *Fonds carrières-sablières pour la réfection et l’entretien des chemins publics* au poste 59-157-01-000 ».

3. D’amender l’article 1 de la résolution numéro 2014-004 en remplaçant en septième ligne du troisième tableau le titre « Fenêtres et ventilation (échangeur d’air) – Centre récréatif Clément-Laliberté » donné au projet 2014-027 par celui de « Remplacement du générateur de chlore – Piscine Guylaine-Cloutier »; le montant de financement à même les excédents de fonctionnement non affectés de 45 000 \$ y afférent demeurant le même.

2014-397

4. De transmettre copie de la présente résolution au directeur de la protection contre les incendies, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à l'adjointe au directeur général et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

AUTORISATION DE PAIEMENT DES AVIS DE RENOUELEMENT DES CONTRATS DE GARANTIE PROLONGÉE ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC ACCEO SOLUTIONS INC., LOGICIELS D'APPLICATION MUNICIPALE – ANNÉE 2015

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des avis de renouvellement des contrats annuels de garantie prolongée et d'assistance technique, dont les coûts totalisent trente et un mille cinq cent quarante dollars et huit cents (31 540,08 \$), plus taxes, pour l'utilisation par la Ville de Montmagny des logiciels et progiciels d'applications municipales suivants fournis par la compagnie ACCEO Solutions inc. :

LOGICIEL	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT (plus taxes)
Logiciel et système d'exploitation Cour municipale (incluant Oracle et Généro)	02-120-00-414	11 821,83 \$
Logiciel Plaintes et requêtes et Inventaire infrastructures (Oracle et Généro)	02-311-00-414	12 866,70 \$
Logiciel, base de données et système d'exploitation SIAD (incluant Oracle)	02-311-00-414	6 851,55 \$
TOTAL :		31 540,08 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à ACCEO Solutions inc. et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-398

VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DIVERS ORGANISMES – UTILISATION DE L'ARÉNA ET DE LA PISCINE GUYLAINE-CLOUTIER – AUTOMNE 2014

CONSIDÉRANT la politique de tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de l'aréna municipal et de la piscine municipale Guylaine-Cloutier;

CONSIDÉRANT qu'un mode de subvention a été prévu pour les organismes sans but lucratif usagers de ces plateaux sportifs à titre d'aide de fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'organismes sans but lucratif voués à des fins de loisirs, de culture, sportives ou autres initiatives de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De verser aux organismes sans but lucratif, usagers de l'aréna énumérés ci-après, des subventions totalisant cent dix-huit mille huit cent trente-quatre dollars et trente-six cents (118 834,36 \$), représentant l'aide de fonctionnement accordée à ces organismes découlant de la tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de l'aréna pendant la saison de glace Automne 2014 :

NOM DE L'ORGANISME	SUBVENTION
Club CPA Plus (patinage artistique)	4 200,33 \$
Club CPA Junior/Senior (patinage artistique)	32 327,89 \$
AHGM (local) (hockey mineur)	50 187,56 \$
Ligues Les Vieilles Lames	858,85 \$
Ligue Inter Sport	682,52 \$
Ligue Olympique du Cap	1 808,20 \$
Amis du Jeudi	877,50 \$
Ligue Yan-Gaétan Moreau	1 072,50 \$
Ligue Berthier-sur-Mer	864,02 \$
Ligue Guy Jourdain (mardi)	589,34 \$
Ligue Guy Jourdain (vendredi)	523,40 \$
Ligue Industries Caron	468,00 \$
Ligue du Samedi soir	936,00 \$
Ligue Patrick Deschamps	936,00 \$
Hockey senior Montmagny 2014 (pratique)	3 366,00 \$
Hockey senior Montmagny 2014 (parties)	762,00 \$
Ligue LHOM	1 170,00 \$
Les Canotiers (Pratiques)	3 060,00 \$
Les Canotiers (Parties)	3 597,00 \$
L'Oison	5 218,50 \$
École secondaire Louis-Jacques Casault (103-12)	2 719,50 \$
École secondaire Louis-Jacques Casault (Compétitions)	1 984,50 \$
École secondaire Louis-Jacques Casault (K. Perron)	220,50 \$
Centre d'études collégiales	110,25 \$
CPE Enfant-Bonheur	147,00 \$
École St-Nicolas	147,00 \$
TOTAL :	118 834,36 \$

2. De verser à Natation Montmagny inc. une subvention totalisant sept mille deux cent quarante-cinq dollars (7 245,00 \$), représentant l'aide de fonctionnement accordée à cet organisme découlant de la tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de la piscine municipale Guylaine-Cloutier pendant la session Automne 2014.

3. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal totalisant six mille neuf cent vingt-sept dollars et quatre-vingt-quatorze cents (6 927,94 \$) se détaillant comme suit :

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT
CLD de la MRC de Montmagny	Inscription de MM. Gaston Caron et Yves Gendreau, conseillers municipaux – Rencontre touristique automnale du Comité Tourisme « Montmagny et les îles » - Le 28 novembre 2014 à Montmagny	02-110-00-351	70,00 \$
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)	Adhésion de la Ville de Montmagny – Année 2015	02-110-00-494	100,00 \$
Union des municipalités du Québec	Adhésion pour l'année 2015	02-110-00-494	6 757,94 \$
TOTAL :			6 927,94 \$

2. D'autoriser en conséquence le paiement des dépenses entourant la participation des membres du conseil concernés auxdites activités; le tout selon les modalités prévues au Règlement numéro 891 *établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité au Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés* et ses amendements, lesquelles seront affectées au poste budgétaire numéro 02-110-00-311.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-400

**APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE
L'ISLET-MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2015**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny est membre de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny;

CONSIDÉRANT les documents remis au conseil municipal présentant les prévisions budgétaires de cet organisme pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT qu'à titre de membre, la Ville de Montmagny doit assumer sa quote-part basée sur la population équivalente totale des municipalités membres;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny pour l'année 2015 qui s'élèvent à trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-douze dollars (34 492 \$).

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-401

**APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DE MONTMAGNY AU 31 DÉCEMBRE 2013**

CONSIDÉRANT que le rapport financier au 31 décembre 2013, tel que vérifié par les experts comptables de la firme Bernier et Gosselin CGA de Montmagny, est conforme aux normes de vérification concernant les opérations de l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny (OMH);

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny participe annuellement au déficit d'opérations de l'OMH;

CONSIDÉRANT qu'une subvention de 43 797 \$, soit 10 % de l'excédent anticipé des dépenses sur les revenus de l'année 2013, a conséquemment été versée à l'OMH pour cet exercice financier, tel qu'en fait foi la résolution numéro 2013-214;

CONSIDÉRANT que les états financiers démontrent un déficit réel de 873 535 \$ duquel un montant de 416 660 \$ doit être déduit en application de la politique de capitalisation émise par la Société d'habitation du Québec pour le partage du déficit;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter le rapport financier de l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny au 31 décembre 2013, tel que vérifié par les comptables-vérificateurs mandatés par cet organisme, soit la firme Bernier et Gosselin CGA de Montmagny; lequel démontre les résultats ci-après :

	AVE CÔTÉ	M. BOURGEOIS	C. BROCHU	R. PROULX	S.L.Q.	TOTAL
REVENUS	139 251	229 287	89 732	52 697	---	510 967
DÉPENSES	647 903	342 048	208 890	108 279	77 382	1 384 502
EXCÉDENT	508 652	112 761	119 158	55 582	77 382	873 535

CAPITALISA-TION	400 208	2 954	13 498	---	---	416 660
-----------------	---------	-------	--------	-----	-----	---------

2. D'accepter que le mode de partage du déficit soit défini comme suit entre la Ville de Montmagny et la Société d'habitation du Québec :

	AVE CÔTÉ	M. BOURGEOIS	C. BROCHU	R. PROULX	S.L.Q.	TOTAL
S.H.Q.	97 600	98 827	95 094	50 024	70 062	411 607
VILLE	10 844	10 981	10 566	5 558	7 320	45 269
TOTAL	108 444	109 808	105 660	55 582	77 382	456 876

le tout ajusté en fonction de la régularisation apportée par la Société d'habitation du Québec dans son rapport d'approbation desdits états financiers; le paiement de 7 761 \$ en découlant pouvant ainsi être effectué par la Ville.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'OMH et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-402

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTMAGNY POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny assume annuellement une partie du déficit d'opération de l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny (OMH), soit 10 %, et qu'à cette fin, elle doit être informée et approuver les prévisions budgétaires annuelles;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires de l'OMH pour l'année 2014, telles que modifiées selon les directives de la SHQ et bonifiées pour tenir compte entre autres des dépenses du centre de services plus élevées que prévues, démontrent un excédent anticipé des dépenses sur les revenus de l'ordre de 453 407 \$;

CONSIÉRANT que cet excédent tient compte d'un montant de 184 000 \$ en application de la politique de capitalisation pour le partage du déficit;

CONSIDÉRANT que la SHQ a octroyé un budget supplémentaire à l'OMH pour l'année 2014 pour des travaux de remplacement d'amélioration et de modernisation capitalisables;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny pour l'année 2014, telles que modifiées selon les directives de la SHQ et bonifiées pour tenir compte entre autres des dépenses du centre de services plus élevées que prévue, lesquelles s'établissent de la façon suivante :

BÂTIMENTS	AVE CÔTÉ 001	MRG. BOURGEOIS 002	CHANOINE- BROCHU 003	ROBERT- PROULX 004	PROGRAMME S.L.Q.	TOTAL
REVENUS	113 466	197 551	79 186	42 818	---	433 021
DÉPENSES	240 185	303 299	149 113	99 006	94 825	886 428
EXCÉDENT	126 719	105 748	69 927	56 188	94 825	453 407

2. D'approuver que le mode de partage du déficit anticipé de 453 407 \$, soit établi comme suit :

BÂTIMENTS	AVE CÔTÉ 001	MRG. BOURGEOIS 002	CHANOINE- BROCHU 003	ROBERT- PROULX 004	PROGRAMME S.L.Q.	TOTAL
SHQ	114 047	95 173	62 934	50 569	85 344	408 067
VILLE	12 672	10 575	6 993	5 619	9 481	45 340
TOTAL	126 719	105 748	69 927	56 188	94 825	453 407

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'OMH et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-403

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE 45 340 \$ À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2014 ET APPROPRIATION À MÊME LES EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉS

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny assume annuellement une partie du déficit d'opérations de l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny (OMH), soit 10 %;

CONSIDÉRANT qu'elle a, à ce titre, approuvé les prévisions budgétaires de cet organisme pour l'année 2014, lesquelles démontrent un excédent anticipé des dépenses sur les revenus de 453 407 \$;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De verser une subvention de quarante-cinq mille trois cent quarante dollars (45 340 \$) à l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny, représentant la participation financière de la Ville de Montmagny de l'ordre de 10 % du déficit d'opérations anticipé par cet organisme pour l'année 2014 selon ses prévisions budgétaires. Les ajustements requis, le cas échéant, seront effectués après le dépôt du rapport financier de l'OMH couvrant l'exercice financier 2014.

2. D'approprier à même les excédents de fonctionnement non affectés (59-110-01-000) un montant de 8 101 \$ pour être imputé au poste budgétaire numéro 02-520-00-963 pour couvrir le montant de 7 761 \$ payable à l'OMH découlant de la régularisation du déficit réel de l'année 2013 et autorisé par la résolution 2014-401 en plus d'une insuffisance budgétaire de 340 \$ au niveau de la subvention payable pour l'année 2014.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'OMH et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-404

**ADJUDICATION DE CONTRAT À GRAYMONT (QC) INC., - FOURNITURE
DE CHAUX HYDRATÉE POUR L'USINE DE FILTRATION – ANNÉE 2015**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture de la chaux hydratée nécessaire aux besoins de l'usine de traitement de l'eau potable de la Ville de Montmagny pendant l'année 2015;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, un seul fournisseur a déposé une offre, soit Graymont (QC) inc.;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Graymont (QC) inc. le contrat pour la fourniture de la chaux hydratée nécessaire aux besoins de l'usine de traitement de l'eau potable de la Ville de Montmagny pendant l'année 2015, au prix unitaire de 11,19 \$ le sac de 22,7 kg, plus toutes taxes applicables, conformément à la soumission déposée par cette entreprise; ladite soumission étant conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Graymont (QC) inc. de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au coordonnateur au traitement de l'eau et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-405

**ADJUDICATION DE CONTRAT À LE RUISSEAU DROIT INC. –
SERVICES TECHNIQUES D'ARPENTAGE DE CONSTRUCTION POUR
TRAVAUX MUNICIPAUX – ANNEE 2015**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture de services techniques d'arpentage de construction avec station totale robotisée et de calcul de bureau (prix optionnel), pour les différents besoins de la Ville de Montmagny dans le cadre de travaux municipaux à réaliser pendant l'année 2015;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, deux soumissionnaires ont présenté une offre, soit Le Ruisseau Droit inc. et GénArp inc.;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Le Ruisseau Droit inc. le contrat pour la fourniture de services techniques d'arpentage de construction avec station totale robotisée et de calcul de bureau (prix optionnel), pour les différents besoins de la Ville de Montmagny dans le cadre de travaux municipaux à réaliser pendant l'année 2015, aux taux horaires de 89 \$ avant taxes pour les services de technicien d'arpentage et de 65 \$ avant taxes pour les services optionnels de calcul de bureau, conformément à la soumission déposée par cette entreprise; ladite soumission étant la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Le Ruisseau Droit inc. de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au coordonnateur aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-406

**NOMINATION DE MONSIEUR GUILLAUME FORTIN À TITRE DE
LIEUTENANT AU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES
INCENDIES**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection à la suite de la procédure d'affichage suivie quant à la nomination de Monsieur Guillaume Fortin, actuellement pompier à temps partiel et lieutenant éligible, à titre de lieutenant au Service de protection contre les incendies de la Ville de Montmagny;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De nommer Monsieur Guillaume Fortin, actuellement pompier à temps partiel et lieutenant éligible, à titre de lieutenant au Service de protection contre les incendies de la Ville de Montmagny, aux salaire et conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur pour les pompiers à temps partiel à l'emploi de la Ville de Montmagny; ladite nomination étant effective le 2 décembre 2014.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Guillaume Fortin, à l'Association des pompiers de Montmagny inc., de même qu'au directeur du Service de protection contre les incendies, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-407

ADOPTION DE LA POLITIQUE INTÉGRÉE RÉVISÉE RELATIVE À LA SANTÉ, À LA SÉCURITÉ ET AU MIEUX-ÊTRE EN MILIEU DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a obtenu la certification « Entreprise en Santé », c'est-à-dire une certification que les processus de prévention, de promotion et de pratiques organisationnelles favorables à la santé en milieu de travail rencontrent les normes en cette matière édictées par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ);

CONSIDÉRANT qu'elle a adopté le 5 décembre 2011, dans le cadre de cette certification, une politique intégrée relative à la santé, à la sécurité et au mieux-être en milieu de travail, laquelle politique se doit d'être révisée aux trois ans;

CONSIDÉRANT qu'une démarche de révision a conséquemment été entreprise par le Comité Santé Mieux-Être;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter la Politique intégrée relative à la santé, à la sécurité et au mieux-être en milieu de travail, datée du 1^{er} décembre 2014, proposée par le Comité Santé/Mieux-Être suivant sa révision de la précédente politique adoptée le 5 décembre 2011; la politique révisée visant essentiellement les mêmes objectifs, soit :

- établir les lignes directrices concernant la santé, la sécurité et le mieux-être de tous les employés de la Ville de Montmagny;
- promouvoir et maintenir la santé physique et psychologique du personnel dans une approche globale et intégrée dans le but d'assurer une qualité de vie au travail permettant la réalisation de la mission de la Ville et le bien-être des employés;
- développer des rapports harmonieux et favoriser la prévention par des activités d'informations, de sensibilisation et de solidarité.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité Santé Mieux-Être, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD), à

3. l'Association des pompiers de Montmagny et à la directrice des ressources humaines de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-408

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2014-379 – AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES – DIVERSES INTERDICTIONS DE STATIONNEMENT – PROLONGATION DE L'INTERDICTION DÉCRÉTÉE SUR LA 4^e AVENUE

CONSIDÉRANT que des interdictions de stationnement ont été décrétées par la résolution numéro 2014-379, adoptée le 17 novembre 2014;

CONSIDÉRANT l'opportunité de prolonger celle décrétée du côté est de la portion de la 4^e Avenue;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'amender la résolution numéro 2014-379 par le remplacement du paragraphe a) de l'article 1 par le suivant :

« a) du côté est de la portion de la 4^e Avenue s'échelonnant sur une distance de 90 mètres à partir de l'intersection de la 4^e Rue en direction sud. »

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures et à l'inspecteur municipal de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-409

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – RÉTABLISSEMENT DU VOLET 4 DU PROGRAMME VÉLOCE II RELATIF À L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé le 7 novembre dernier, lors de la signature du *Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale*, l'abolition du volet 4 du programme Véloce II visant l'entretien de la Route verte;

CONSDIÉRANT que ce volet a pour but de soutenir les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable qu'est la Route verte;

CONSIDÉRANT que l'abolition de ce volet met fin à un partenariat gagnant, ayant permis depuis 2001 d'assurer une uniformité nécessaire à l'entretien d'un réseau cyclable panquébécois, accessible et sécuritaire sur plus de 5358 km;

CONSIDÉRANT que l'abolition de ce volet menace la pérennité de la Route verte et, par conséquent, l'existence de tronçons localisés sur le territoire de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT que le fardeau fiscal, notamment en milieu rural où la capacité de taxation est moindre, limite les municipalités à compenser l'aide gouvernementale octroyée dans le cadre du volet 4 de ce programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT que l'abolition de ce volet aura un impact sur la qualité de l'entretien et de la sécurité des usagers sur l'ensemble du réseau cyclable en plus de générer des impacts économiques négatifs régionaux et nationaux;

CONSIDÉRANT que la dégradation voire la fermeture de certains tronçons affectera la renommée et la capacité d'attraction touristique du réseau panquébécois de la Route verte;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec de rétablir le volet 4 du programme Véloce II visant l'entretien de la Route verte.

2. De transmettre copie de la présente résolution à M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-410

**RENONCIATION À LA PRÉFÉRENCE D'ACHAT ET AU DROIT DE
RÉSOLUTION SUR LA PROPRIÉTÉ DE VITRERIE L.C. INC. – 322, DES
ENTREPRENEURS À MONTMAGNY (PARC INDUSTRIEL LOUIS-O.-ROY)
– LOTS 2 852 245, 3 780 162 ET 4 424 690**

CONSIDÉRANT qu'aux termes d'actes de vente reçus devant le notaire Me Mario Dolan respectivement en 2003, 2006 et 2009 et publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montmagny, des hypothèques pour préférence d'achat et un droit de résolution ont été consentis à la Ville de Montmagny par Vitrierie L.C. inc.;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny ne désire pas se prévaloir de tels droits et n'entend pas s'opposer à la vente des immeubles concernés à la compagnie 9310-2895 Québec inc.;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer, dans le cadre de la vente d'actifs en cours impliquant Vitrierie L.C. inc. et 9310-2895 Québec inc., la renonciation de la Ville de

2. Montmagny à la préférence d'achat et au droit de résolution consentis par Vitrierie L.C. inc. en sa faveur, aux termes des actes de vente suivants :

- a) vente du lot 1237-7-1 du cadastre de la paroisse de Saint-Thomas, circonscription foncière de Montmagny, maintenant lot 2 852 245 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, reçu devant M^e Mario Dolan, notaire, le 9 juin 2003 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montmagny le 10 juin 2003, sous le numéro 10 471 307;
- b) vente du lot 3 780 162 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, reçu devant M^e Mario Dolan, notaire, le 23 octobre 2006 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montmagny le 24 octobre 2006, sous le numéro 13 748 924;
- c) vente du lot 4 424 690 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, reçu devant M^e Mario Dolan, notaire, le 17 septembre 2009 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montmagny le 17 septembre 2009, sous le numéro 16 555 833.

3. De confirmer également que la Ville de Montmagny n'entend pas s'opposer à la vente de certains actifs de Vitrierie L.C. inc., à la compagnie 9310-2895 Québec inc., comprenant lesdits immeubles.

4. De transmettre copie de la présente résolution à M^e Hélène Potvin, notaire.

Adoptée

2014-411

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1143 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE LA VILLE DE MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2015

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1143 *décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny pour l'année 2015*, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 17 novembre 2014; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2014-412

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1144 AMENDANT DE NOUVEAU LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 947, 958, 962, 1082 ET 1102 ET LEURS AMENDEMENTS DE MANIÈRE À REPORTER AU 31 DÉCEMBRE 2015 L'ÉCHÉANCE DES PROGRAMMES D'AIDES FISCALES ÉTABLIS PAR LESDITS RÈGLEMENTS

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1144 *amendant de nouveau les règlements numéros 947, 958, 962, 1082 et 1102 et leurs amendements de manière à reporter au 31 décembre 2015 l'échéance des programmes d'aides fiscales établis par lesdits règlements*, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 17 novembre 2014; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2014-413

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 840 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'EMPRISE NORD D'UNE SECTION DU BOULEVARD TACHÉ EST, DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC DE MÊME QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS LIÉS À LA CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DU STATIONNEMENT DE L'ARÉNA MUNICIPAL ET POUR LE DRAINAGE DE L'EAU PLUVIALE DU SECTEUR SITUÉ À L'OUEST DE LA 3^e AVENUE

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Morin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 840 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagement de l'emprise nord d'une section du boulevard taché est, de réhabilitation de conduites d'aqueduc de même que le paiement d'honoraires professionnels liés à la conception de plans et devis pour la réfection du stationnement de l'aréna municipal et pour le drainage de l'eau pluviale du secteur situé à l'ouest de la 3^e Avenue.

Adoptée

2014-414

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 605 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE PONCEAUX, D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA MAIRIE, D'AMÉNAGEMENTS POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE ET DE MAINTIEN DU PROGRAMME ANNUEL D'AMÉLIORATION DE LA CHAUSSEE

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Morin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 605 000 \$ pour l'exécution de travaux de reconstruction de ponceaux, d'aménagement du parc de la mairie, d'aménagements pour la sécurité des usagers de la route et de maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée.

Adoptée

2014-415

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 710 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT MUNICIPAL « CENTRE DES MIGRATIONS », DE RÉFECTION D'UNE SECTION DE LA RUE DU MANOIR ET DE REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DANS CE SECTEUR DE MÊME QUE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION CHEMIN DES POIRIER/RUE DES ENTREPRENEURS/7^e RUE IMPLIQUANT L'INTÉGRATION D'INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES SUR UNE LONGUEUR DE 200 MÈTRES

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Morin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 2 710 000 \$ pour l'exécution de travaux de réaménagement du bâtiment municipal « Centre des Migrations », de réfection d'une section de la rue du Manoir et de remplacement des infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts dans ce secteur de même que des travaux de réaménagement de l'intersection chemin des Poirier / rue des Entrepreneurs / 7^e Rue impliquant l'intégration d'infrastructures souterraines sur une longueur de 200 mètres.

Adoptée

2014-416

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – ÉTÉ 2015

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a bénéficié sur son territoire en 2013 et 2014 des services de deux cadets embauchés par la Sûreté du Québec dans le cadre de son programme « Programme de cadets de la Sûreté);

CONSIDÉRANT qu'elle souhaite conclure une nouvelle entente pour l'année 2015 puisque l'expérience s'est avérée concluante au cours des années antérieures;

CONSIDÉRANT que les cadets embauchés par la Sûreté du Québec en vertu de ce programme n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et qu'ils font appel aux policiers dès qu'une intervention est de juridiction policière;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser son honneur le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, l'entente de partenariat à intervenir avec la ministre de la Sécurité publique et la Sûreté du Québec concernant la fourniture des services de deux cadets policiers pendant la période estivale 2015.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec de même qu'au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

2014-417

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014, à 20 h 30.

Adoptée



GREFFIER



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014.



MAIRE
